

# Mise au concours du Prix SSGA 2023

Peuvent participer au concours les travaux de Master ayant été acceptés par les Instituts de géographie des universités suisses à partir du 1er janvier 2023.

La somme de 1.000.- francs peut être répartie entre plusieurs travaux choisis. Le jury de la SSGA évalue les travaux d'après les critères suivants :

- *qualités de recherche appliquée*
- *la pertinence par rapport à l'action et*
- *le caractère innovant des travaux.*

## Conditions de participation :

Envoyez une version digitale de votre travail de Master avec résumé (max. 2 pages; PDF) jusqu'au **31. Janvier 2024** à la SSGA :

[j-suter@bluewin.ch](mailto:j-suter@bluewin.ch)

L'attribution du prix aura lieu à l'assemblée annuelle de la SSGA, le 3 Mai 2024. Les participant(e)s en seront informé(e)s personnellement. De plus, nous offrons aux auteurs choisi(e)s la possibilité de publier un résumé dans la revue GeoAgenda de la ASG.

Le comité de la SSGA

<http://www.sgag.ch>

